

COMMUNIQUÉ : Alerte Thon coloré

Depuis 1993 la Société Barba s'est engagée dans une politique de traçabilité et de développement durable de ses approvisionnements. L'éthique du travail, l'amour du produit et le respect de nos clients sont au cœur de nos préoccupations.

Nous déplorons et dénonçons depuis toujours les pratiques frauduleuses constatées sur le marché Européen et Français en particulier, qui sont aujourd'hui largement relayées dans la presse (article : Alerte au thon coloré PDM de février mars 2011 page 13).

En effet, comme le stipule l'article, ces pratiques d'injection de produits dangereux dans les longes de thon de mauvaise qualité, pour améliorer leur couleur, sont faites par des transformateurs espagnols peu scrupuleux.

Ces produits frauduleux et dangereux sont importés et commercialisés en France à des prix incohérents avec la vérité du marché par certains acteurs majeurs de la profession, et peuvent entraîner des risques sanitaires pour la population.

Depuis toujours nous avons à cœur de ne commercialiser que des produits dont nous avons la parfaite maîtrise, grâce aux partenariats que nous avons engagé avec les différentes pêcheries avec qui nous travaillons et à la parfaite traçabilité que nous garantissons de la pêche au consommateur, quelle qu'en soit l'origine.

Nous avons été le premier transformateur français à nous munir d'une installation frigorifique à -60°C pour importer, transformer et commercialiser du Thon de qualité Sashimi, qui en effet est reconnu aujourd'hui par tous, comme le meilleur produit du marché.

Nous vous garantissons que tous nos produits sont naturels. Les matières premières, que ce soit le Thon ou l'Espadon et de manière générale l'ensemble de nos gammes est commercialisé dans leur état. Certains distributeurs nous ont d'ores et déjà demandé une attestation sur l'honneur de cet état de fait. Vous la trouverez donc en pièce jointe.

Nous pouvons vous fournir tous les documents qui vous garantiront notre éthique et notre volonté de bien faire et nous préconisons la fourniture de ces mêmes documents par tous les importateurs, comme le DVCE (Document Vétérinaire Commun d'Entrée) pouvant vous garantir une totale traçabilité des matières premières importées dans la Communauté Européenne, et ainsi cela vous permettra de sécuriser vos approvisionnements.

De plus nous sommes en train de mettre en place des cahiers des charges, des bonnes pratiques en terme de pêche, de transport, de transformation et de commercialisation, en s'appuyant sur les réglementations en vigueur, pour l'ensemble de nos produits. Cela pourra, nous en sommes convaincus, tous nous aider à travailler en toute transparence vis à vis de nos consommateurs.

Nous sommes bien sûr à votre écoute pour toutes vos questions et serions aussi très heureux de pouvoir vous accueillir dans notre établissement pour que vous compreniez mieux notre démarche.

Frédéric GARCIA

Marketing & Communication